

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n° 2025.09.58

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 1^{er} septembre 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : Convention de fourrière 2026-2027 avec la SPA de Lyon et du Sud-Est

Monsieur le Maire rappelle qu’une convention a été signée avec la SPA de Lyon et du Sud-Est pour la période 2024-2025 afin d’assurer la capture, le transport et l’accueil des chats et des chiens errants au refuge de Brignais au prix de **0.80 € par habitant**, comme le précise l’article L.211-24 et suivants du Code Rural.

Le conseil municipal aura à se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour l’année 2026-2027.

Le Conseil Municipal **décide, à l’unanimité, de renouveler cette convention pour l’année 2026-2027 et autorise Monsieur le Maire à la signer afin que la SPA assure la prise en charge des chats et des chiens errants ainsi que leur garde en fourrière pendant le délai légal.**

Cette convention est proposée moyennant un montant forfaitaire de **0.60€ par habitant et par an.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,
Gilles ASSANT**

